

MISSION PERMANENTE DU CANADA AUPRES DES NATIONS UNIES

AVANT-TIRAGE

COMMUNIQUE N° 35A
le 21 octobre 1965

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

Bureau de presse
750 Troisième Avenue
New York
YUkon 6-5740

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

Développement économique

Texte de la déclaration prononcée le jeudi 21 octobre 1965
à la Deuxième commission par l'Ambassadeur Margaret Meagher,
représentant du Canada

La Deuxième commission n'a pas examiné le développement économique et social depuis deux ans, mais la réunion de cette année n'est pas importante du seul fait de cette interruption. Il est davantage significatif que nous sommes aujourd'hui plus conscients de la complexité des problèmes du développement; plus conscients que l'aide à elle seule ne suffira pas à assurer le progrès économique, que cette aide doit s'accompagner d'une expansion du commerce international, particulièrement de celui des pays en voie de développement, être renforcée par la diffusion et la mise en application de la science et de la technologie, et fondée sur une planification effective du développement.

Malgré les efforts considérables déployés depuis la Deuxième guerre mondiale, l'écart s'est élargi entre les niveaux de vie des pays riches et des pays pauvres. Dans plusieurs pays, la croissance économique a tout juste réussi à contrebalancer la montée de la population et des problèmes de service de la dette menacent de saper les programmes de développement. Et, ce qui est plus grave, alors que les besoins augmentent, le courant de l'assistance en faveur du développement s'est stabilisé et, dans certains cas, les conditions régissant l'octroi de cette assistance sont devenues moins avantageuses. Nous en sommes rendus à un point de la lutte pour le développement où il serait par trop facile d'abandonner tout espoir et tout effort en face de l'ampleur du problème. En réalité, la conjoncture actuelle du développement économique mondial exige une initiative décisive de notre part, une initiative collective et individuelle.

Le Canada reconnaît la gravité de la situation et, après avoir plus que doublé notre programme d'aide bilatérale, l'année dernière, nous l'intensifions encore cette année. Notre premier ministre disait récemment que le gouvernement canadien a l'intention d'accroître substantiellement son aide au cours des prochaines années. Et le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Martin, déclarait à l'Assemblée générale, le 24 septembre dernier: "Je tiens à affirmer que nous appuyons fermement la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique, moyennant des conditions satisfaisantes, en un programme unifié des Nations

Unies pour le développement et la poursuite du Programme alimentaire mondial. Le Canada désire que les nouveaux objectifs prévus pour ces programmes soient approuvés; j'espère que notre contribution sera en harmonie avec ces objectifs des Nations Unies."

Nous avons l'intention d'appuyer toute innovation sérieuse et de participer à tout programme d'envergure visant à accélérer la croissance économique. En Asie, où il s'impose que des initiatives positives ne soient pas paralysées par la violence et la guerre, nous nous proposons d'apporter une contribution de \$25,000,000 au capital initial de la Banque de développement de l'Asie, pourvu qu'une Charte valable soit rédigée et soumise à l'approbation parlementaire. Depuis le début, le Canada a joué un rôle actif dans le programme de mise en valeur et de contrôle du bassin du Mékong, qui affecte une grande partie de l'Asie du Sud-est, et nous comptons prendre part à des projets déterminés entrepris sous les auspices de ce programme.

Quant à l'hémisphère occidental, nous avons accru les fonds disponibles, aux termes de nos accords spéciaux conclus avec la Banque de développement inter-américain. Au début de l'année, nous avons mis à la disposition de l'Amérique latine, pour des prêts, une somme de \$25,000,000, et le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a annoncé à l'Assemblée générale "qu'une somme supplémentaire de \$10,000,000 sera mise à la disposition de cette Banque où elle sera utilisée pour des prêts sans intérêt remboursables sur une période pouvant aller jusqu'à cinquante ans".

Il va de soi que l'assistance économique à elle seule n'est pas suffisante. Le Canada reconnaît que l'expansion du commerce est aussi un facteur clé du développement économique. Nous avons appuyé et nous continuerons à appuyer les efforts déployés dans le cadre de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au sein du Gatt, dans le contexte du "Kennedy Round" sur les négociations relatives aux tarifs et au commerce, dans les conférences portant sur les produits de base, et ailleurs, en vue d'assurer de plus nombreux débouchés au commerce des pays en voie de développement. Nous attachons une importance particulière à la création du nouvel appareil de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous croyons qu'il peut et doit devenir un instrument efficace pour l'étude des divers aspects des problèmes de commerce et de développement et pour la recherche de solutions pratiques. Nous comprenons l'impatience des pays en voie de développement, face aux lents progrès de la Conférence vers des réalisations concrètes. Cette situation est due en partie aux inévitables problèmes d'organisation qui se posent lors de la mise en place d'un nouvel appareil de ce genre. Mais en plus de cela, nous devons reconnaître qu'il existe des différences fondamentales de vues et d'intérêts quant au rôle de la Conférence et aux solutions des problèmes complexes de commerce et de développement. Si nous voulons que cette Conférence soit un succès, il est urgent et nécessaire de concentrer notre attention sur des questions essentielles plutôt que sur des questions de procédure et de faire porter nos efforts sur des domaines où la Conférence semble pouvoir apporter une contribution positive.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a paragraph of a letter or document.

Third block of faint, illegible text, continuing the document's content.

Fourth block of faint, illegible text, possibly a separate section or paragraph.

Fifth block of faint, illegible text, continuing the document's content.

Sixth block of faint, illegible text, possibly a concluding paragraph or signature area.

La consolidation des structures industrielles dans les pays en voie de développement sera un facteur déterminant de l'expansion du commerce. La tenue d'une Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a ainsi donné une nouvelle importance aux activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel. Depuis la dernière réunion de cette Commission, le Conseil économique et social, sur la recommandation du Comité du développement industriel, a adopté une série de résolutions visant à intensifier et à rendre plus efficace l'effort général des Nations Unies dans le domaine de l'industrialisation. La Conférence a aussi fait certaines recommandations qui soulignent l'urgence et la nécessité d'accélérer l'implantation d'industries d'exportation dans les pays en voie de développement. Ces résolutions et ces recommandations ont eu un double effet. En premier lieu, le Centre du développement industriel a été invité à étendre largement ses activités. En second lieu, on a reconnu clairement et unanimement la nécessité de mettre des ressources financières suffisantes à la disposition du Centre. Entre autres, ces mesures permettront au groupe professionnel d'atteindre, au cours des trois prochaines années, le nombre de 200 membres, objectif essentiel, si l'on veut mettre à exécution tout l'éventail des activités dans le domaine industriel. C'est pourquoi le Canada appuie fermement les projets de résolution recommandés par le Conseil économique et social et demandant un accroissement substantiel des ressources du Centre. En outre, nous recevrons sous peu un rapport du Secrétaire général précisant de quelle manière un financement volontaire supplémentaire en faveur du développement industriel pourrait être utilisé dans le cadre du Programme de développement des Nations Unies. Ce financement supplémentaire entraînerait une autre augmentation substantielle des fonds consacrés au développement industriel, fonds qui seront utilisés au fur et à mesure que les programmes seront approuvés et que le personnel sera recruté. Par suite de ces ressources supplémentaires, fixes et volontaires, le Centre du développement industriel pourra, pour la première fois, organiser systématiquement ses travaux futurs et tracer des programmes à long terme.

Les divergences de vue quant à la forme d'organisation la plus souhaitable doivent être mises de côté, dans l'intérêt même de cette tâche. Ma délégation ne tient pas pour certain qu'une institution spécialisée soit nécessaire ou qu'elle puisse accomplir davantage que ne le ferait un Centre rendu plus important.

Monsieur le Président, je n'ai effleuré que quelques-uns des 19 points inscrits à notre ordre du jour, le plus chargé que nous ayons jamais connu. Ces points sont certes variés, mais ils poursuivent un but commun: accélérer le développement économique grâce à une initiative internationale concertée. Pour une large part, cette initiative s'amorce au sein des programmes des divers organismes des Nations Unies, qui se sont multipliés et diversifiés à mesure que se faisaient sentir les besoins des nations et que s'accroissaient les ressources internationales.

L'ampleur et la vigueur de cette réaction témoignent de la portée d'une initiative internationale concertée. Mais cette réaction vigoureuse s'accompagne cependant de problèmes. Aucun point de notre ordre du jour ne



pose un problème plus fondamental et plus compliqué que le point 100 qui demande un examen général de tous les programmes et activités de développement des Nations Unies et de leurs organismes subsidiaires, en vue de définir nos tâches et leur mode d'exécution. Chaque délégation présente ici doit avoir eu le sentiment, à un moment donné, tout comme les initiateurs de ce point, que nous semblons parfois menacés d'être aveuglés par notre propre ingéniosité à imaginer des solutions et par notre foi en la compétence d'un appareil international à combattre tous les aspects du sous-développement. Nous oublions trop souvent que le tracé d'un nouveau programme, la création d'une nouvelle institution ou d'une nouvelle commission, ne nous permettent pas de régler un problème de développement, mais nous procurent seulement un autre outil nous donnant la possibilité de parvenir à une solution pratique. Nous avons aussi rendu plus impérieuse la nécessité d'une coordination et d'une orientation centralisée afin d'assurer que ces opérations multiples débouchent sur un effort soutenu et consistant. A notre avis, la tâche d'établir cette coordination repose nécessairement sur le Conseil économique et social. Seul le Conseil a le temps et les moyens, aux termes de la Charte, de poursuivre l'examen minutieux qu'un effort commun exige. Il a déjà accompli une partie du travail; il en reste beaucoup plus à exécuter. Il appartient à l'Assemblée générale d'appuyer ce qui a déjà été entrepris et d'insister pour qu'on s'attaque à la tâche dans son ensemble. Après vingt ans d'essais et de recherches, il est grand temps que nous ayons un inventaire détaillé de nos activités, une structure plus rationnelle des programmes d'assistance et des procédures, et une évaluation systématique de la répercussion de ces programmes.

Le besoin de clarté et d'ordre, quoique important, n'est pas notre but premier. Il est bien plus important d'accomplir des progrès plus rapides en surmontant les obstacles à la réalisation d'une croissance économique autonome. Le processus de développement ne sera pas accéléré par la mise en place d'un plus grand nombre d'institutions ou par le tracé de programmes plus nombreux, si ces décisions ont pour seul effet d'imposer d'autres procédures, d'autres documents et d'autres réunions à des gouvernements déjà submergés. D'autre part, le processus de développement peut très bien être accéléré si nous renforçons et si nous pouvons parfaire ce que nous avons déjà établi, si nous concentrons nos efforts sur ces domaines susceptibles d'une initiative internationale et si nous mobilisons de bien plus grandes ressources pour les appuyer. Je reviens à mon premier point: la conjoncture actuelle du développement économique mondial exige une initiative décisive de notre part, une initiative collective et individuelle.

